

Violences numériques Briser le silence en BD

Groupe de travail « Régulation et médias numériques »



Avant-propos

Les violences numériques sont une problématique mondiale qui touchent tous les âges, tous les genres, toutes les catégories sociales. Si Internet offre des opportunités sans fin d'apprentissage, de communication et de socialisation, il est aussi une sphère de fragilités et de vulnérabilité pour les jeunes et les femmes, les violences basées sur le genre facilitées par les technologies (VBGFT) représentant une catégorie de plus en plus importante.

La cyber-violence, qui désigne toute forme de violence commise au moyen d'outils numériques (internet, téléphones portables, jeux vidéos) est un délit, puni par la loi. De telles violences englobent insultes, humiliations, intimidations, cyber-harcèlement, menaces, propagation de rumeurs, diffusion non consenties de photographies intimes, abus et exploitation en ligne, sans oublier les formes de violences dont peuvent être victimes enfants et adolescents qui sont une proie ciblée par les prédateurs en ligne.

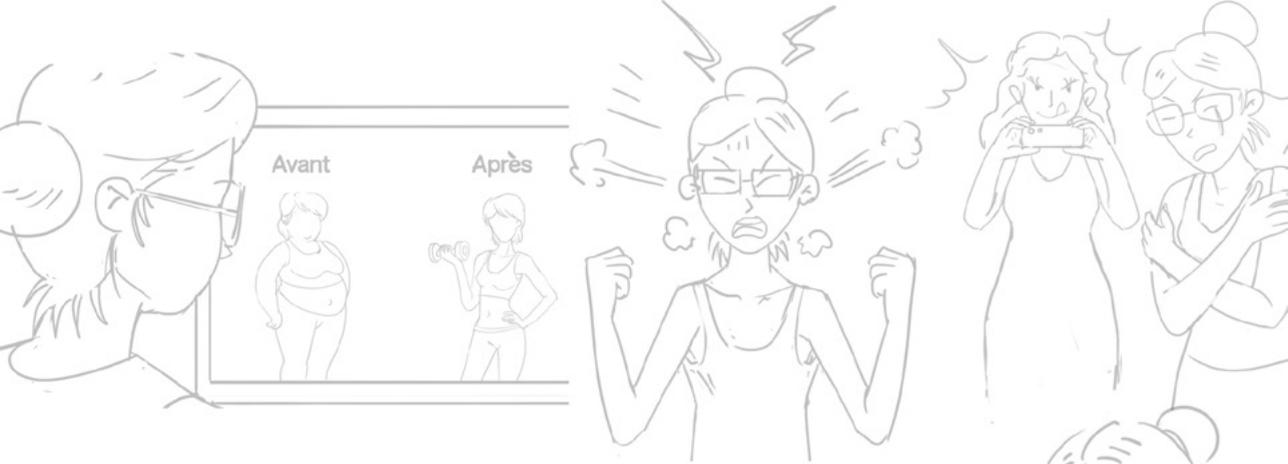
Cette bande dessinée a pour objectifs majeurs de briser le silence autour des violences numériques qui ne seront jamais une fatalité et d'éclairer sur les recours possibles ainsi que les outils de prévention pour faire face aux cyber-violences.

Au fil des planches, une histoire est racontée. Une mise en situation permet de cerner la forme de violence numérique à laquelle est confronté tel ou tel personnage de la BD. Le décor de la cyber-violence aux multiples facettes est ainsi planté. Si la mécanique des violences numériques est disséquée pour mieux démontrer chacun de ses rouages, les moyens de prévenir, combattre et sanctionner la cyber-violence sous ses formes nombreuses sont présentés dans une boîte à outil à la fin de chaque planche.

Pour aborder la question complexe des violences numériques, le groupe de travail « Régulation et médias numériques » a conçu cette bande dessinée dans un esprit à la fois pédagogique et ludique, faisant le pari de faire voler en éclats le tabou des violences numériques et faire prévaloir le droit à la protection et à la justice. A tous ceux et celles –hommes, femmes, adolescents, enfants- victimes de telles violences loin d'être virtuelles, cette bande dessinée est une manière de leur signifier qu'ils ne doivent pas souffrir en silence et de les informer de l'existence des moyens légaux de protéger dignité, vie privée et données personnelles.

Parce que personne n'est à l'abri des violences numériques, une responsabilisation collective est essentielle pour construire ensemble –pouvoirs publics, entreprises technologiques et utilisateurs des plateformes numériques- un environnement en ligne sécurisé et garantir un usage sûr et respectueux du numérique.

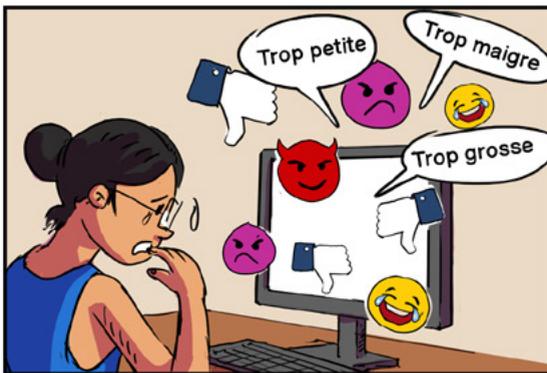
Narjis Rerhaye
Présidente du groupe de travail « Régulation et médias numériques »



Plus jamais honte de ton corps !

Trop grosse, trop maigre, trop grand, trop petite de taille : le phénomène de la « honte de son corps » (body shaming) n'épargne pas les adolescent(e)s sur les réseaux sociaux qui amplifient moqueries et critiques de l'apparence physique.





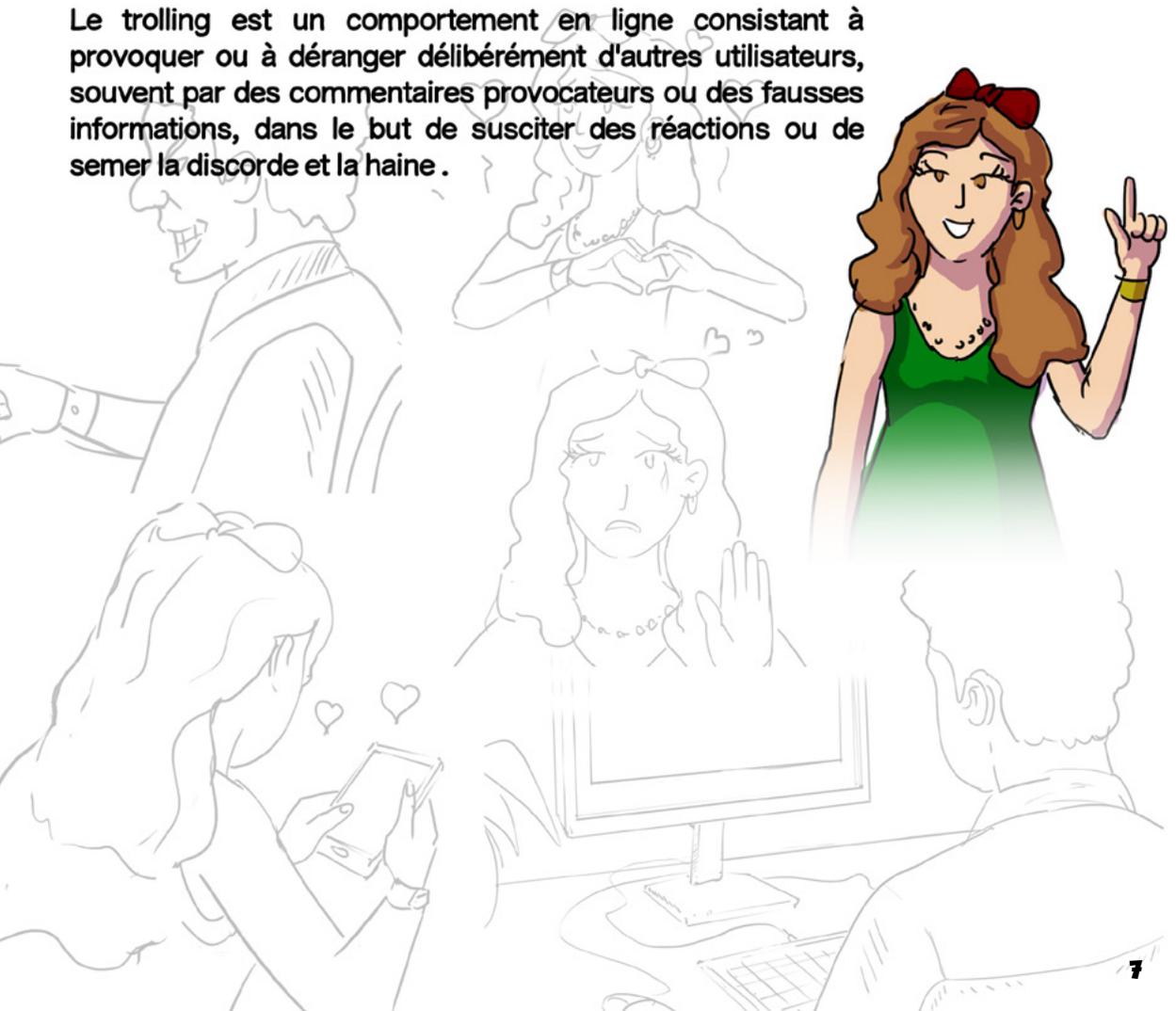




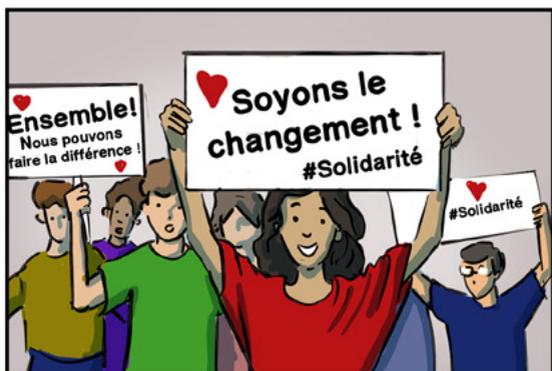
Une haine gratuite !

Hakima, une jeune chanteuse à la voix envoûtante, célèbre le succès de son premier album qui touche déjà des milliers de fans. En pleine préparation pour ses débuts sur une grande scène, elle maintient une connexion authentique avec son public à travers les réseaux sociaux, partageant sa vie et ses performances.

Le trolling est un comportement en ligne consistant à provoquer ou à déranger délibérément d'autres utilisateurs, souvent par des commentaires provocateurs ou des fausses informations, dans le but de susciter des réactions ou de semer la discorde et la haine.







Toolbox

La première ligne de défense contre les trolls est la connaissance. Il est essentiel de bien comprendre leurs motivations pour pouvoir leur répondre de façon appropriée. Le principe fondamental à retenir est : « Ne nourrissez pas les trolls ». Cela signifie qu'il faut, autant que possible, éviter de réagir aux provocations.

Ensuite, mettez en place des mesures pour limiter leur accès à vos plateformes. Cela peut comprendre des blocages, la modération des commentaires et le signalement des comportements inappropriés aux administrateurs des plateformes.

Si le harcèlement persiste, n'hésitez pas à signaler l'incident aux autorités compétentes et entamer des poursuites à l'encontre des auteurs. Conservez toutes les preuves possibles de l'activité de trolling, notamment en prenant des captures d'écran.

Enfin, prévenir est aussi important que guérir. Il est crucial d'éduquer les utilisateurs d'internet sur les trolls et la façon de les gérer.



Un commentaire étrange

Le cyber-harcèlement obsessionnel (stalking en ligne) est une forme de harcèlement où un individu surveille ou menace une autre personne via Internet, notamment sur les réseaux sociaux. Ce phénomène touche particulièrement les jeunes et peut avoir des conséquences graves, tels que l'anxiété et l'isolement.







Toolbox : Parle à un adulte de confiance si quelque chose te semble suspect.

- **Renforce ta confidentialité :** ajuste les paramètres de tes comptes
- **Documente tout :** captures d'écran, messages, dates
- **Bloque les utilisateurs indésirables sur les réseaux sociaux**
- **Informe les autorités :** dépose une plainte si nécessaire soit auprès de la présidence du Ministère public, soit par voie électronique via le portail :plaintes.pmp.ma
- **Garde ton calme :** Ne réagis pas aux provocations
- **Appelle l'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE)** au numéro 2511

Les services de police : 19 (Fixe), 112 (Portable)
La Gendarmerie Royale (177)



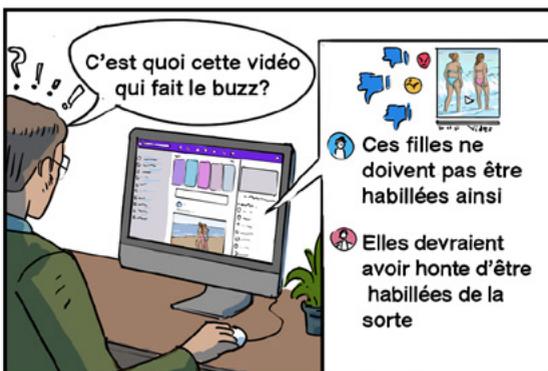
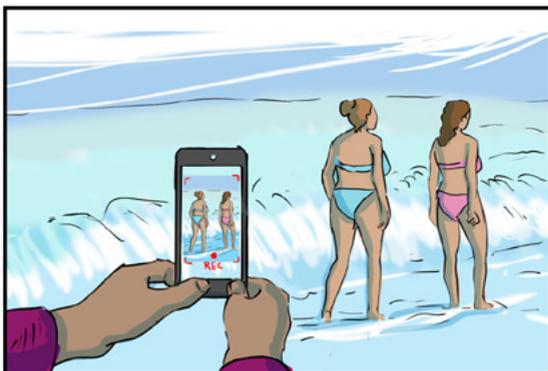
Coupables de porter une jupe

Tu es une fille et tu portes une jupe, un short, un débardeur. Et tu es jugée, stigmatisée, humiliée à cause de ta tenue vestimentaire.

Le harcèlement des jeunes femmes fondé sur ce qu'elles portent peut se traduire par un comportement haineux en ligne.







Toolbox

-Toute personne est libre dans le choix de ses vêtements tant que sa tenue vestimentaire ne porte pas atteinte à la pudeur, conformément à l'article 483 du code pénal.

-Ne jamais juger une personne sur son apparence et sa tenue vestimentaire.

-Stigmatiser une personne sur la base des vêtements qu'elle porte est un comportement basé sur des stéréotypes sexistes.

-Les victimes des violences basées sur le genre facilitées par la technologie (VBGPT) doivent dénoncer tout comportement haineux en ligne. La honte doit changer de camp.



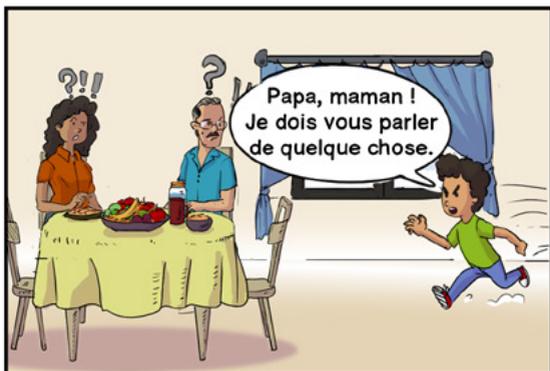


Le joueur déguisé

Bienvenue dans le monde des jeux en ligne ! C'est un endroit où tu peux t'amuser et rencontrer des amis, mais il y a aussi des dangers invisibles. Des personnes malveillantes, appelées cyberprédateurs peuvent se faire passer pour des amis, demander des informations personnelles ou te mettre dans des situations dangereuses.







Toolbox : Protégez vos enfants contre les cyber-prédateurs

- La Loi n° 07-03 protège tes données personnelles en ligne. L'article 607 du code pénal punit le harcèlement et les abus en ligne. Si quelqu'un te menace, il est possible de signaler ce comportement aux autorités
- N'hésitez pas à porter plainte via :
 - . Le portail du Ministère public : plaintes.pmp.ma
 - . L'observatoire national des droits de l'enfant (ONDE) : 2511
 - . Les services de police : 19 (Fixe), 112 (Portable)
 - . La Gendarmerie Royale (177)
- Si quelqu'un te perturbe, parles-en à un adulte et signale-le !

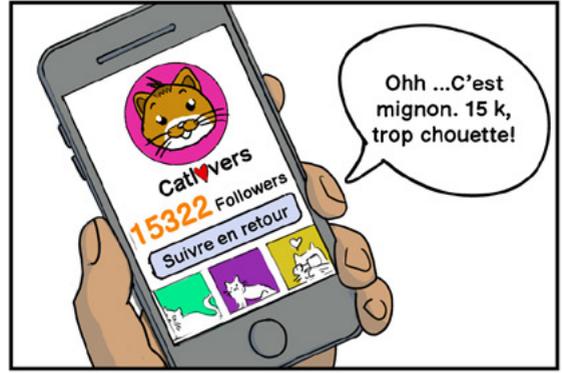




Un inconnu qui te veut du mal

La cyber-pédophilie est un fléau grave qui utilise Internet et les réseaux sociaux pour abuser des enfants. Ces prédateurs tentent de manipuler les jeunes en les incitant à des comportements inappropriés. Ils se cachent dans les espaces en ligne où enfants et adolescents passent du temps, cherchant à gagner leur confiance pour leur nuire.







Toolbox : Protégez vos enfants contre les cyber-prédateurs avec ces mesures de sécurité :

- Mettre en place un programme de contrôle parental
- Faire attention aux informations partagées sur le web
- Ne pas tout dire de soi : pour se protéger, donner le minimum d'informations.
- Sécuriser ses comptes en ligne : mot de passe solide et différent selon les comptes, activation de la double authentification

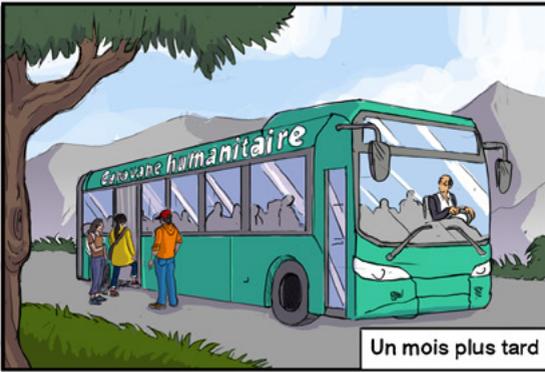


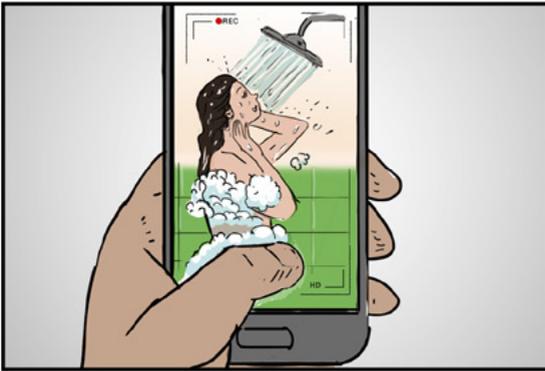


Une intimité au vu de tous !

Le revenge porn, connu sous le terme "vengeance pornographique", est un phénomène où des images ou des vidéos à caractère sexuel sont partagées en ligne sans le consentement de la personne concernée, souvent dans le but de nuire à sa réputation ou de se venger.









Au poste de surveillance de la faculté.



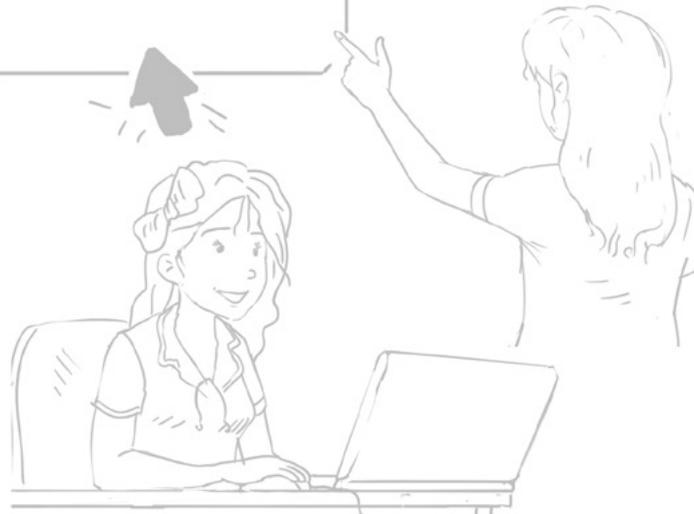
Toolbox : Si vous êtes victime de revenge porn :

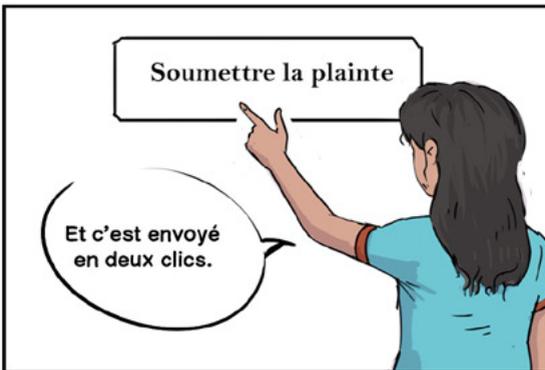
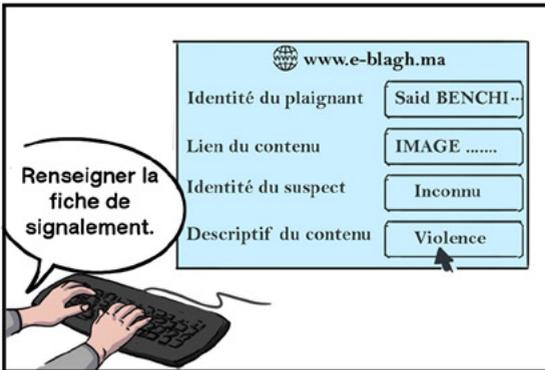
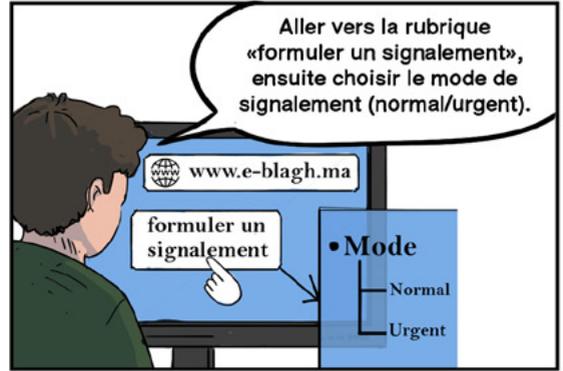
- **Gardez des preuves :** Faites des captures d'écran ou enregistrez toute communication liée à la diffusion non consentuelle de vos images ou vidéos.
- **Contactez les plateformes :** Demandez aux plateformes en ligne de supprimer le contenu illégal. De nombreuses plateformes ont des politiques contre le revenge porn.
- **Contactez les autorités :** Signalez l'incident aux autorités compétentes, telles que la police ou les autorités de protection des données.
- **Consultez un professionnel :** Parlez à un avocat spécialisé dans la cybercriminalité pour obtenir des conseils juridiques sur les actions à entreprendre.
- **Obtenez du soutien :** Parlez à vos parents, à vos amis, à vos proches ou à un professionnel de la santé mentale pour obtenir du soutien émotionnel.

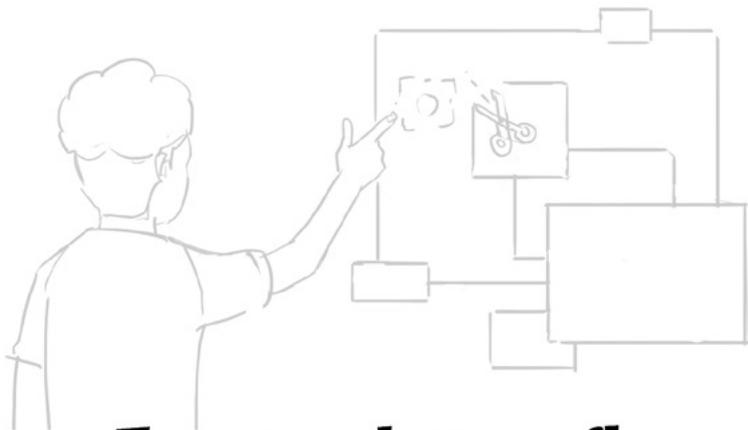


E-blagh, mode d'emploi

La plateforme E-blag mise en ligne par la Direction Générale de la Sûreté Nationale et de la Surveillance du Territoire vise à associer les utilisateurs d'internet à la lutte contre la criminalité numérique.

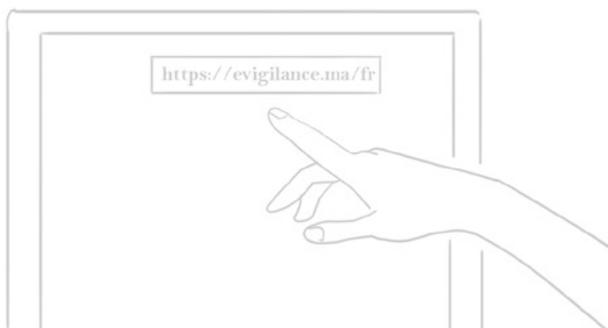
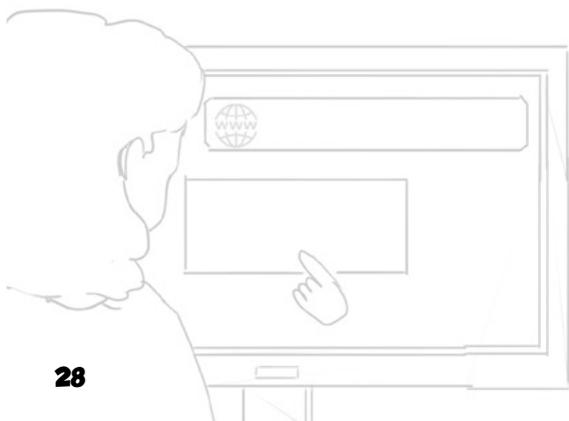






Espace cyber confiance

Espace Maroc cyber confiance Helpline "EMC-Helpline" est une ligne d'assistance pour soutenir, conseiller et accompagner les enfants et les jeunes marocains dans l'espace numérique, notamment pour les protéger contre la cyber violence et le cyber harcèlement.



Espace Maroc cyber confiance
Helpline "EMC-Helpline" est
une ligne d'assistance pour
soutenir, conseiller et
accompagner les enfants et
les jeunes marocains dans
l'espace numérique,
notamment pour les protéger
contre la cyber violence et le
cyber harcèlement.

Accédez à l'espace e-vigilance à
l'adresse suivante :
<https://evigilance.ma/fr>.
Sélectionnez la langue de votre
choix (Arabe ou Français).

Remplissez les informations
relatives à la personne concernée.
Indiquez si vous signalez pour
vous-même ou pour une autre
personne.

Vous-même
 Autre personne

informations |
Nom * * * * *
Prénom

Choisissez le type de cyber
violence à signaler.
Fournissez des détails sur le type
de contenu à signaler ainsi que la
plateforme concernée.

Ajoutez des images ou
captures d'écran en support
de votre signalement (cette
étape est obligatoire).

Captures d'écran

Sélectionnez le type
d'accompagnement souhaité
(juridique ou psychologique).

Remplissez les informations
complémentaires (numéro de
téléphone, adresse, e-mail).

Type d'accompagnement
Juridique
psychologique

Téléphone
Adresse
E-mail

Cliquez sur "Envoyer" en
vérifiant l'exactitude des
informations fournies.

Envoyer

<https://evigilance.ma/fr>

Liens et numéros de téléphone utiles



<https://www.dgssi.gov.ma/sites/default/files/legislative/brochure/03-2023/loi03-2007%.pdf>

Dahir portant promulgation de la loi n° 03-07 complétant le code pénal en ce qui concerne les infractions relatives aux systèmes de traitement automatisé des données



<https://plaintes.pmp.ma/>

Portail des plaintes en ligne mis en place par la Présidence du parquet général. Les violences numériques font partie des plaintes électroniques prises en charge.



<https://www.e-himaya.gov.ma/>

Il s'agit de la plateforme nationale d'information et de sensibilisation sur la culture digitale et l'usage approprié des outils numériques par les enfants et jeunes en vue de les protéger contre d'éventuels risques et menaces liés au digital.



<https://e-blagh.ma/>

Développé par la Direction Générale de la Sûreté Nationale, ce portail interactif est réservé aux victimes ou témoins de comportements ou de contenus illicites sur le Net, notamment sur les réseaux sociaux. Cette plateforme permet de signaler les contenus numériques comportant des faits constitutifs d'un crime ou d'un délit. E-blagh est accessible depuis le Maroc ou l'étranger, via tous les supports et applications de navigation Internet.



<https://www.cndp.ma/>

La Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) a été créée par la loi n°08-09° du 18 février 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Elle est chargée de vérifier que les traitements des données personnelles sont licites, légaux et qu'ils ne portent pas atteinte à la vie privée, aux libertés et droits fondamentaux de l'homme.



<https://www.cyberconfiance.ma/>

Espace Maroc cyberconfiance Helpline "EMC-Helpline" est une ligne d'assistance pour soutenir, conseiller et accompagner les enfants et les jeunes dans l'espace numérique, notamment pour les protéger contre la cyberviolence et le cyberharcèlement.

Un service gratuit, garantissant la confidentialité, et disponible 24h / 7 ,24j / 7, joignable de plusieurs manières : whatsapp, chat en ligne ou par e-mail.

EMC-Helpline fournit des conseils juridiques et un soutien psychologique aux victimes. EMC Helpline for women est quant à lui dédié aux femmes et aux jeunes filles confrontées aux cyberviolences



<https://amanemena.org/>

L'Association Meilleur Avenir pour Nos Enfants (AMANE) lutte contre les violences, y compris numériques, à l'encontre des enfants. AMANE a ainsi développé matériel et outils pour la sensibilisation et la prévention des violences en ligne auxquelles peuvent être exposés les enfants (bande dessinée, dépliant, animation).



Centre d'écoute ONDE : 2511



Les services de police : 19 (Fixe), 112 (Portable)



La Gendarmerie Royale 177



Glossaire

BODY SHAMING : ou la honte du corps. Il s'agit d'une pratique qui consiste à se moquer ou à humilier une personne (homme, femme, adolescent(e), enfant) en pointant son apparence physique. Une telle violence se fonde sur le poids, la taille ou une particularité physique et se fait sur les réseaux sociaux et autres applications numériques

CYBERHARCELEMENT : Terme qui désigne le fait de harceler, menacer ou persécuter une personne en utilisant des moyens numériques, comme les réseaux sociaux, les messages en ligne ou les emails. Les insultes, les rumeurs, les menaces, ou la diffusion de contenus humiliants sont inclus dans cette forme de violence qui peut causer un réel tort émotionnel à la victime.

CYBERPEDOPHILIE : C'est l'exploitation sexuelle d'enfants via internet, notamment par la production, la diffusion ou la possession de contenus pédopornographiques en ligne. Elle inclut aussi les tentatives de manipulation ou de contact avec des enfants dans le but d'abuser d'eux sexuellement.

CYBERPREDATEUR : Personne qui utilise les technologies numériques, notamment internet, pour manipuler, exploiter ou abuser sexuellement d'une autre personne, souvent dans le but de créer une relation de confiance afin de commettre des actes malveillants. Les cyberprédateurs ciblent souvent les enfants ou les adolescents pour atteindre leurs objectifs.

DEFIS EN LIGNE : Ce sont des activités ou des jeux proposés sur internet. De tels défis souvent viraux, encouragent les participants à réaliser des actions spécifiques, parfois dangereuses, et à les partager sur les réseaux sociaux.

GIVEAWAY : Événements ou promotions au cours desquels des biens, services ou produits sont offerts gratuitement aux participants, souvent organisés sur les réseaux sociaux pour augmenter l'engagement ou la visibilité d'une marque.

HARCELEMENT GENRÉ SUR LA BASE VESTIMENTAIRE : C'est la stigmatisation de femmes en raison de leur tenue vestimentaire jugée indécente par un individu ou un groupe d'individus. Ce comportement haineux en ligne participe au renforcement de stéréotypes sexistes et à la justification de la violence à l'encontre des femmes.

HASHTAG : Mot ou phrase précédé du symbole dièse (#) utilisé sur les réseaux sociaux pour identifier des messages sur un sujet particulier. Les hashtags permettent de regrouper des contenus similaires et de faciliter la recherche d'informations.

REVENGE PORN : Ce terme traduit par "vengeance pornographique" fait référence à un phénomène où des images et des vidéos à caractère sexuel sont partagées en ligne sans le consentement de la personne concernée, souvent dans le but de nuire à sa réputation ou de se venger.

TROLLING : Action de provoquer, harceler ou susciter des réactions émotionnelles chez d'autres utilisateurs sur Internet dans le but de créer une controverse ou de semer le trouble. Une telle action est généralement accomplie de manière anonyme.

Les auteurs



Responsable éditoriale :

Narjis Rerhaye : Présidente du groupe de travail « Régulation et médias numériques »
et membre du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle, HACA

Textes :

Narjis Rerhaye (Présidente du groupe de travail)
Oumaima El Khattabi
Amine El Bouazzaoui

Dessins :

Hamza Tamouh

En coordination avec la Direction générale de la communication audiovisuelle



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
ⵛⵓⵍⵏⵓⵎⵎⵉⵔ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵉⵔ ⵉⵏ ⵙⵉⵎⵉⵔ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

